

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: 6

Artikel: Juge et soldat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

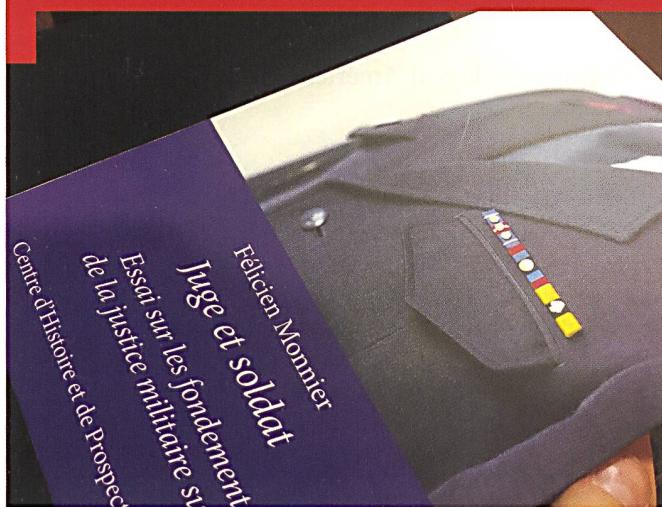
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Compte rendu

Juge et soldat

Rédaction RMS+

Etudier l'histoire de la justice militaire en Suisse, c'est un peu faire l'histoire de « l'aventure de l'objection de conscience. » Il existe un gouffre philosophique entre les fondements du code pénal militaire, qui considère avant tout la communauté, et l'extension graduelle de l'appréciation personnelle ou individuelle, concédée par la pratique du Conseil fédéral. Cette subjectivité culmine en 2008 avec le vote du concept de la « preuve par l'acte, » selon lequel le conscrit peut déterminer lui-même s'il a un conflit de conscience et quelle est la nature, voire la gravité de ce conflit. Il choisit dès lors librement d'effectuer son service militaire ou d'y renoncer – en assumant les conséquences : service civil plus long, taxe d'exemption, etc.

Félicien Monnier, dans son ouvrage, examine dans un premier temps le profil philosophique du militaire, au travers des origines et des fondements de la justice militaire suisse : le code pénal pour les troupes fédéral

L'ouvrage de Félicien Monnier a été édité par le CHPM et peut être commandé sur la page : <http://www.militariahelvetica.ch/fr/chpm/publications.htm>

de 1851, dont les origines remontent à 1837, ainsi que le code pénal militaire suisse de 1927. Il montre que la notion de « refus de servir » apparaît en 1938. C'est en réalité le débat politique des années 1960 qui pousse à élargir cette notion –prévue à l'origine pour écarter les membres de sectes religieuses– sur le plan économique puis progressivement politique. Les travaux de la commission Barras, auditeur en chef durant les années 1990, ont progressivement conduit à la création puis à l'extension d'un service civil sous la forme de travaux d'intérêt général.

Les membres du Centre d'Histoire et de Prospective Militaires (CHPM) se sont déplacés en grand nombre pour écouter cette présentation, le 26 novembre à l'occasion de la traditionnelle Saint Nicolas à Verte-Rive. Ils ont pu retirer leur exemplaire personnel de cet ouvrage et découvrir le programme des activités 2017.

Réd.

